



**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2020)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA19-14010 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) » lors de la séance ordinaire du **3 décembre 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 405, avenue Ogilvy, bureau 201.**

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de services pour l'année 2020.

Fait à Montréal, le 25 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

[Publication : Site Internet et Bureau accès Montréal de l'arrondissement](#)